

normes. Reconnaissant qu'ils sont tous menacés par les capacités militaires des superpuissances et constatant l'importance que leurs propres moyens technologiques ont pour la limitation des armements, les États non nucléaires avancés ont des responsabilités particulières à accepter aux fins de la création de normes. À une époque où les innovations technologiques foisonnent, l'exercice de ces responsabilités et l'établissement de normes sont essentiels pour les efforts multilatéraux de limitation des armements; et inversement, la diplomatie des États non nucléaires dans le même domaine ne peut se passer du multilatéralisme. Pour arriver à influencer sur les dialogues bilatéraux des superpuissances, ces États doivent parvenir à un consensus sur les buts et les exigences de la limitation des armements, ce qu'ils n'ont pas encore réussi à faire. Les éléments d'un consensus partiel semblent cependant exister réellement.

Jusqu'à présent, ce sont surtout les membres occidentaux non nucléaires qui ont contribué à la création de normes multilatérales sur la limitation des armements à la CD. Essentiellement, leurs efforts ont porté sur la logique de la limitation des armements, en tant que complément d'une doctrine de dissuasion nucléaire, sur un régime juridique renforcé pour les utilisations militaires de l'espace extra-atmosphérique, sur l'importance de la non-prolifération des armes nucléaires et chimiques, et (avec l'appui soutenu de la Suède) sur le caractère essentiel de mesures valables de vérification des accords de limitation des armements. Afin de pouvoir créer des normes, ces États ont accepté pleinement leur responsabilité diplomatique et ils ont eu recours aux ressources diplomatiques, juridiques et technologiques mises à leur disposition, ressources auxquelles la majorité des pays non nucléaires à Genève n'ont pas accès. Ces dernières ne se comparent pas à celles des superpuissances, et tout compte fait, le soin de trancher les questions de guerre et de paix n'incombe pas aux puissances occidentales non nucléaires; par conséquent, ces puissances bénéficient sur le plan diplomatique d'une latitude unique.

Les principaux bénéficiaires des efforts occidentaux ont été les membres non alignés du Groupe des 21. Ces derniers ne sont plus opposés en bloc à la dissuasion nucléaire, et en tant qu'entité, ils ne